

RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020



Présentation dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances,
Monsieur Éric Girard
Le 21 janvier 2019

CONTEXTE

- En septembre 2015, le gouvernement du Québec et les municipalités ont signé l'Accord de partenariat 2016-2019
- Une nouvelle entente doit être signée d'ici octobre 2019 pour la préparation des budgets 2020 des municipalités
- L'UMQ a proposé une plateforme électorale qui contenait les attentes des municipalités en matière de justice fiscale :
 - Des revenus liés à la nouvelle économie, plein paiement des en-lieux de taxes, remboursement de 100 % de la TVQ, et véritable partage des redevances sur les ressources naturelles
- Le premier ministre s'est engagé lors du sommet municipal de septembre 2018 à transférer un point de pourcentage de la taxe de vente du Québec (TVQ) aux municipalités

CONTEXTE

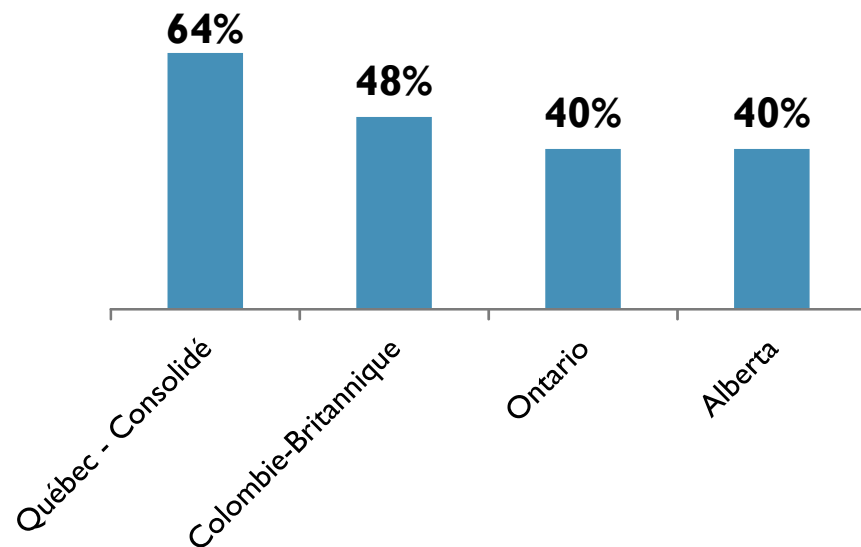
- Les efforts de tous les acteurs économiques ont permis au gouvernement du Québec d'être en situation de surplus budgétaire
- Les municipalités ont contribué significativement à l'atteinte de cet objectif
- Compression de 300 M\$ en 2015-2016 dont :
 - 72 M\$/an en réduction des compensations tenant lieu de taxes
 - 110 M\$/an en remboursement de la TVQ
- Le gouvernement a annoncé qu'il uniformisera la taxe scolaire, mais ce n'est pas sans conséquence pour les finances municipales
- Le gouvernement ne paie que les deux/tiers de ses taxes municipales

SOURCES DE REVENUS MUNICIPAUX

Les municipalités du Québec dépendent plus de l'impôt foncier que partout ailleurs au Canada :

- Le foncier représente 40 % des revenus des municipalités de l'Ontario et de l'Alberta et un peu moins de 50 % en Colombie-Britannique
- La moyenne de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) se situe à 46 %

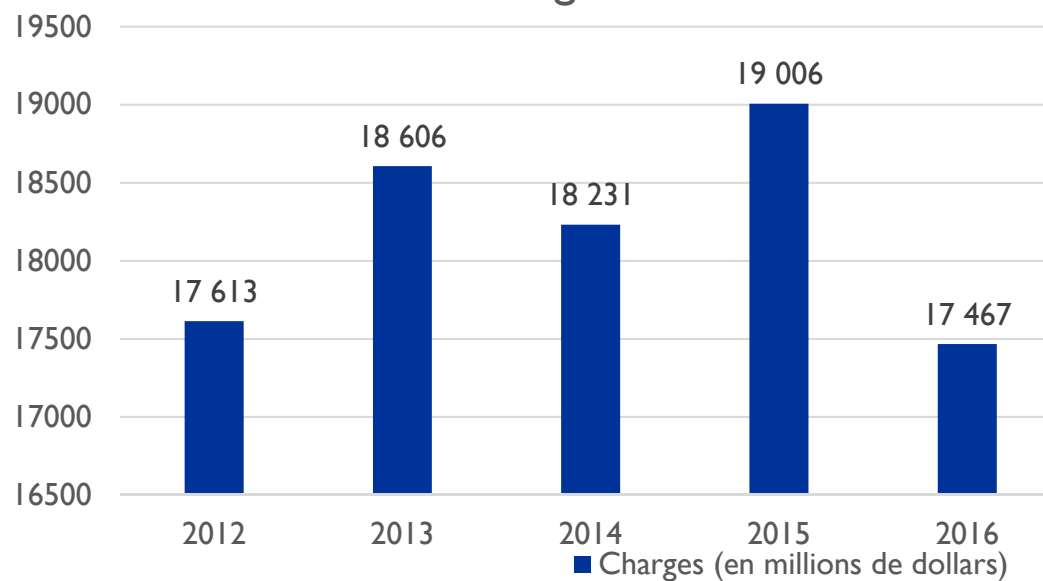
Part de l'impôt foncier dans les revenus totaux, en % (2013)



DES MUNICIPALITÉS EN CONTRÔLE DE LEURS DÉPENSES

- Baisse des dépenses municipales de 0,83 % sur la période 2012-2016
- Sous l'impulsion de la Loi sur les régimes de retraites municipaux et de la Loi sur le cadre des relations de travail, les dépenses des municipalités ont connu une décroissance de 2015 à 2016

Évolution des charges de 2012 à 2016

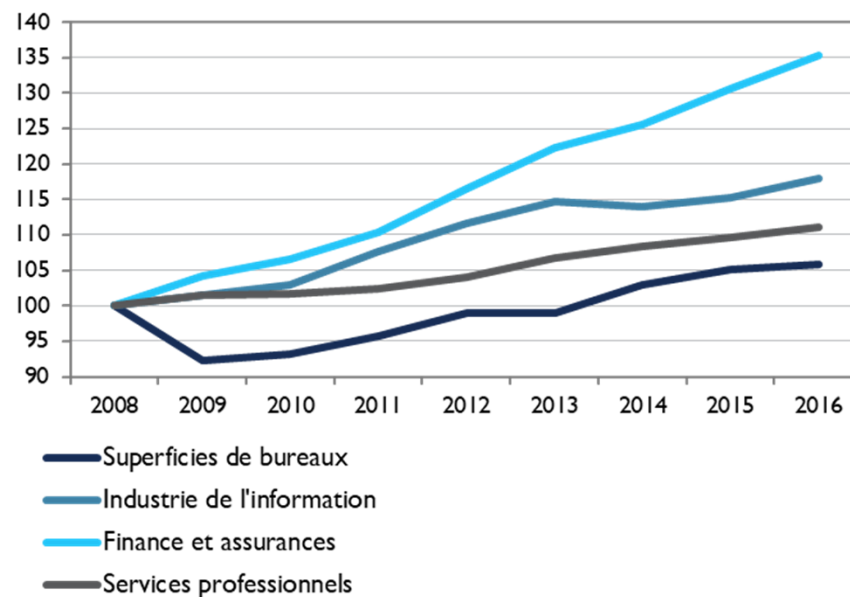


Source: MAMH, Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, Analyse Aviséo

LES MUNICIPALITÉS SE DIRIGENT VERS UNE IMPASSE FISCALE

- Transformation numérique de l'économie
 - La dématérialisation permet à l'économie de croître sans cadre bâti
 - Les nouveaux modèles d'affaires créent de la valeur à partir d'actifs intangibles
 - Cette tendance s'illustrent notamment par une croissance de 2 à 4 fois plus rapide des services que des espaces à bureaux

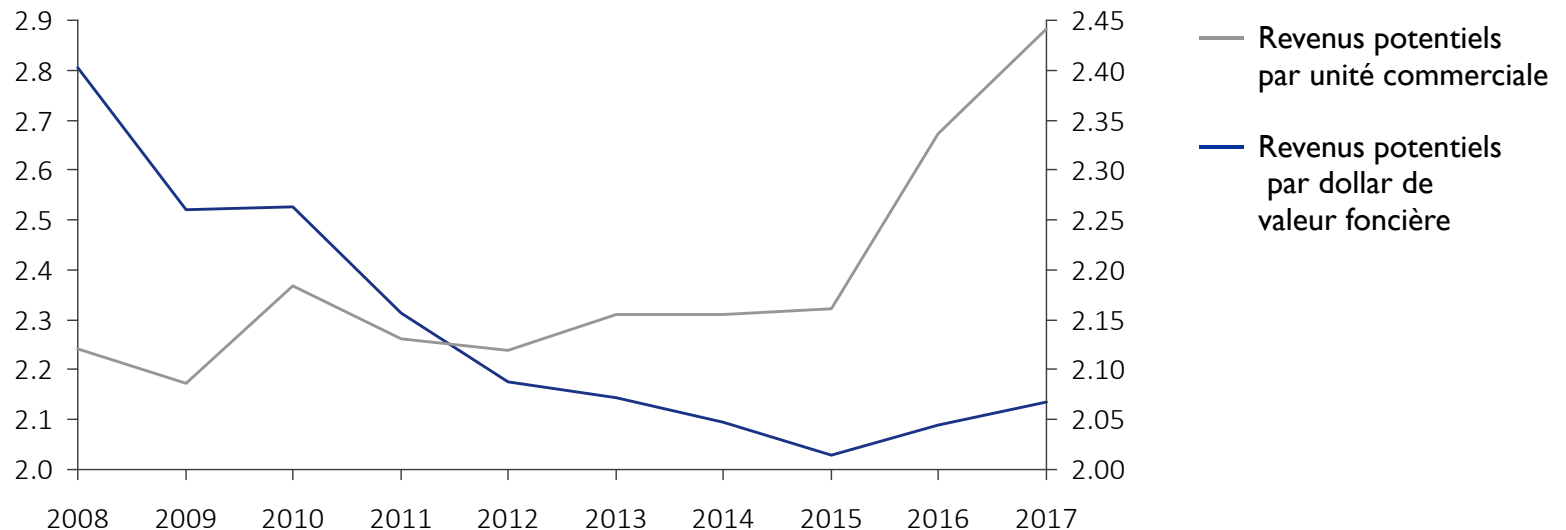
Évolution du PIB et des superficies



LES MUNICIPALITÉS SE DIRIGENT VERS UNE IMPASSE FISCALE

Ventes (\$)/
VFU commerciale (\$)

Ventes réelles (en millions de dollars de 2007)/
Unité commerciale



Évolution de la capacité des commerçants à générer des revenus par dollar de valeur foncière et par unité commerciale

- Les valeurs foncières commerciales se détachent progressivement de la capacité des commerçants à générer des revenus
- Le décrochage devrait s'aggraver avec la croissance des achats en ligne

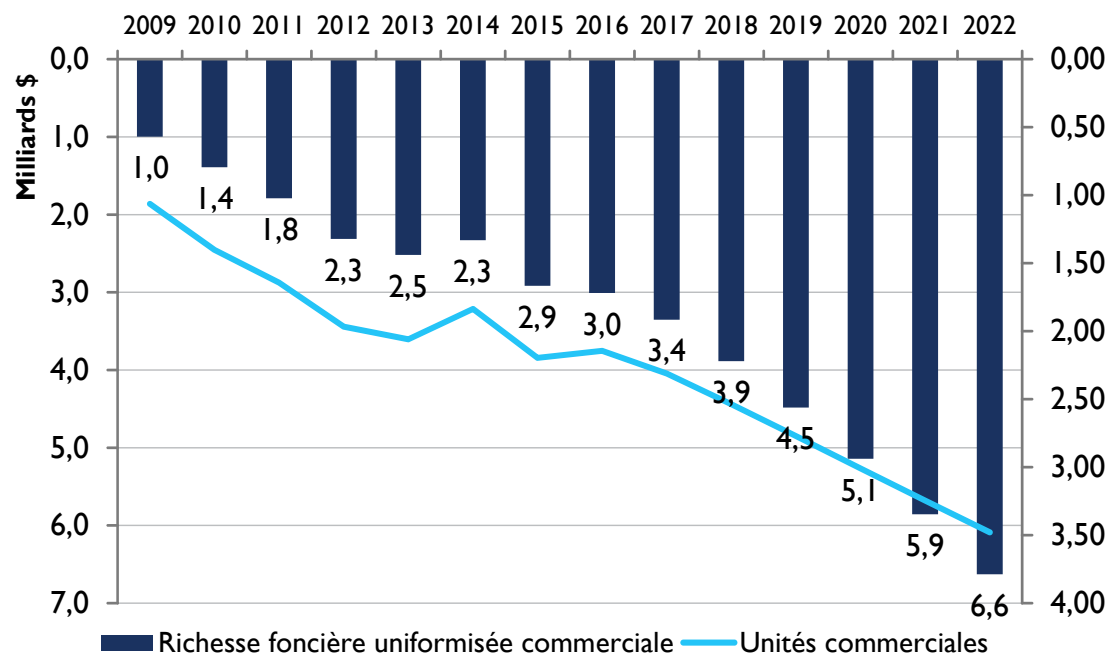
LES MUNICIPALITÉS SE DIRIGENT VERS UNE IMPASSE FISCALE

- La progression de l'économie numérique affecte déjà deux secteurs importants de l'économie du Québec et de la base fiscale municipale
 - Le commerce de détail (34,2 % des revenus fonciers en 2016)
 - Le secteur manufacturier (6,2 % des revenus fonciers en 2016)

LE COMMERCE EN LIGNE A REPRÉSENTÉ UNE PERTE DE 3 MILLIARDS \$ EN RFU

- Les ventes en ligne ont occasionné la perte de 2 000 commerces en 2016, soit 3 G\$ de valeur foncière
- Les pertes annuelles de 65 M\$ sont l'équivalent de 350 Walmart

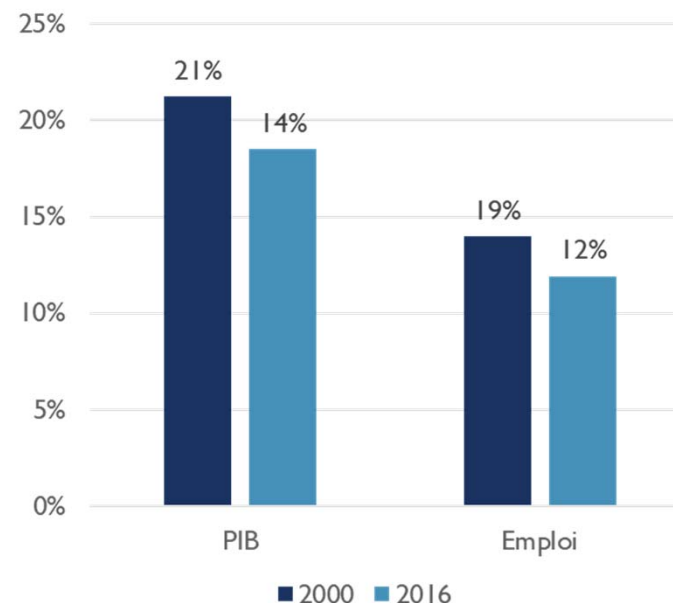
Diminution estimée du nombre d'unités et de la richesse foncière uniformisée (RFU) commerciale équivalant aux ventes en ligne sur des sites étrangers



UN EFFRITEMENT CONSTANT DE LA BASE FISCALE MANUFACTURIÈRE

Part du PIB et de l'emploi du secteur de la fabrication

- La part du secteur manufacturier dans le PIB est passé de 21 % à 14 % entre 2000 et 2016 et les emplois ont reculés de 19 % à 12 %
- Près de 1 800 établissements industriels ont disparus
- Le taux de croissance du PIB (2000-2016) des industries de services ont été deux fois plus élevé que celui des industries productrices de biens (3,0 % vs 1,4 %)



Pour toutes ces raisons, les municipalités ont besoin d'une nouvelle fiscalité, adaptée au 21^e siècle

L'ACCORD 2016-2019 EN BREF

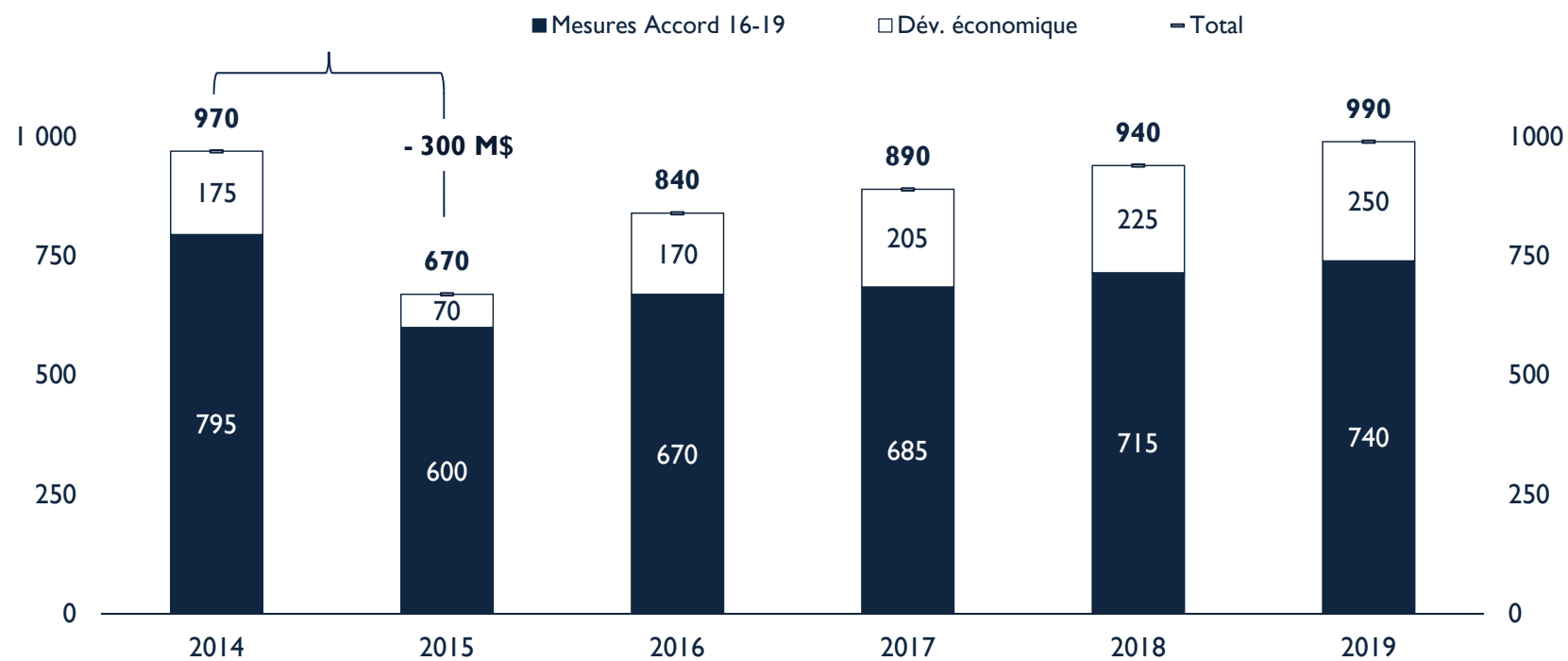
	2019 (M \$)
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	455,5
Bonification des en-lieux	120,0
Redevances sur les ressources naturelles	25,0
Péréquation	60,0
Fonds de développement des territoires	115,0
Compensation pour les terres publique	20,8

Principaux engagements:

- Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs
- Révision du cadre des relations de travail (Loi 15)
- Dépôt et mise en œuvre du rapport Perrault

TRANSFERTS FINANCIERS 2014-2019

Données en millions de dollars (M\$)



PRIORITÉS MUNICIPALES POUR LA PROCHAINE ENTENTE

- La prochaine entente devra être guidée par deux objectifs prioritaires :
 - Diversifier les revenus des municipalités pour réduire leur dépendance à l'impôt foncier
 - Adapter leur fiscalité à la transformation de l'économie et aux responsabilités des gouvernements de proximité
- Recommandations prioritaires :

	Valeur (M\$)
Partage d'un point de TVQ	1 745 *
Paiement complet des en-lieux de taxes	130
Partage des redevances sur les ressources naturelles	100

* Estimation pour l'année budgétaire 2020-2021

I. PARTAGE D'UN POINT DE TVQ

- Les municipalités ont besoin de nouveaux revenus pour sortir de la dépendance à l'impôt foncier et survivre à l'impasse fiscale actuelle
- Le modèle fiscal doit être adapté à la transformation de l'économie et aux responsabilités des gouvernements de proximité
- Un transfert d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) reconnecterait les revenus des municipalités aux sources de création de richesse et assurerait une croissance annuelle des transferts aux municipalités :
 - Un tel transfert reconnaîtrait le rôle des municipalités dans le développement économique
- Le nouveau premier ministre du Québec s'est engagé à transférer un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)

Un point de TVQ représentait 1,6 G\$ en 2017-2018 et pourrait atteindre plus de 2,0 G\$ en 2024-2025

Recommandation :

- Prévoir par législation le transfert d'un point de TVQ aux municipalités dans le cadre de la prochaine entente Québec-municipalités

2. PAIEMENT COMPLET DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

- Le gouvernement est le seul contribuable à ne pas régler l'intégralité des taxes municipales sur l'ensemble des immeubles des réseaux
- Les institutions publiques bénéficient cependant des services et infrastructures des municipalités
- Aux termes de l'Entente 2016-2019, le taux de compensation pour les établissements du réseau scolaire primaire et secondaire atteindra 71,5 %, et il sera de 84,5 % pour les établissements du réseau de l'enseignement supérieur et du réseau des services sociaux, de la santé et des services de garde
- En 2018, le manque à gagner était d'environ 155 M\$ et devrait être de 130 M\$ à 150 M\$ pour les années qui suivent

Recommandation :

- Porter le taux de compensation des en-lieux de taxes à 100 % dès 2019-2020 pour l'ensemble des immeubles des réseaux

3. PARTAGE DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

- Le gouvernement du Québec perçoit près de 400 M\$ en redevances sur les mines et les forêts, mais n'en remet présentement que 25 M\$ aux municipalités

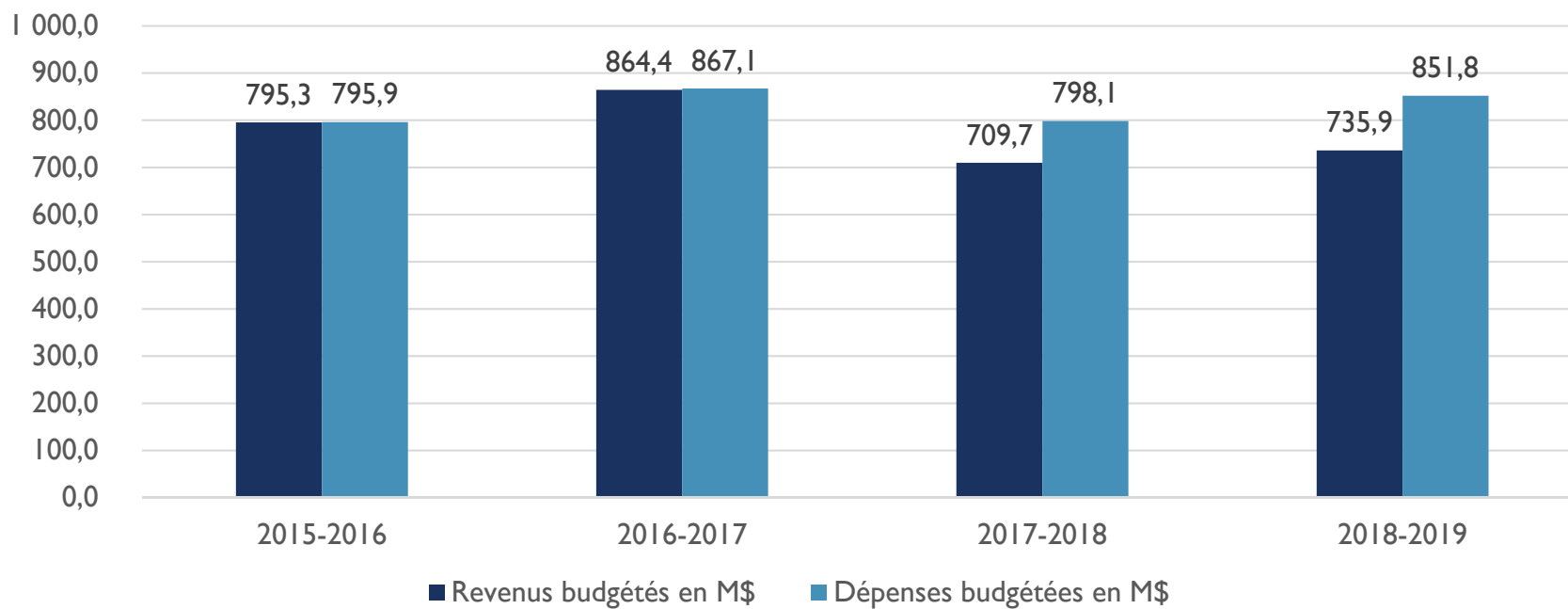
Recommandations :

- Partager 25 % des revenus des redevances (100 M\$) avec les municipalités parce qu'elles supportent les coûts des infrastructures et subissent les inconvénients liés à ces activités économiques
- Revoir le mode de partage du programme afin qu'il bénéficie principalement aux municipalités qui accueillent ces activités

RESPONSABILITÉS MUNICIPALES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

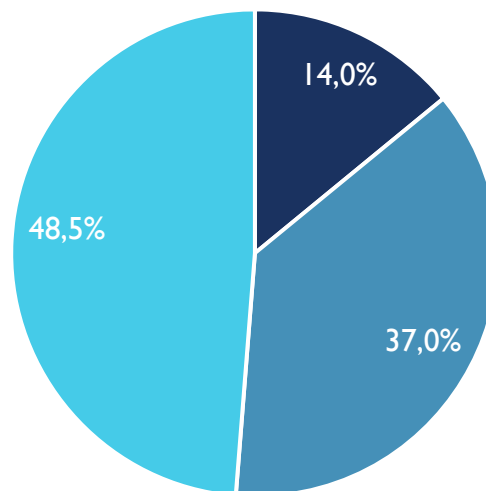
- Les municipalités doivent s'adapter aux effets des changements climatiques et réduire leurs vulnérabilités :
 - Gestion des risques environnementaux (inondations)
 - Atténuation des catastrophes (érosion des berges)
- Elles devront faire face, dans les prochaines années, à davantage d'événements extrêmes
- Les municipalités doivent également contribuer à la réduction des émissions de GES. Elles sont au premier plan pour entreprendre le chantier d'un aménagement du territoire durable :
 - Favoriser le transport actif et le transport collectif
 - Concevoir des projets d'aménagement durable, développer des outils de planification de l'aménagement et élaborer des projets immobiliers ou d'aménagement
 - Renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS DU FONDS VERT



Source: Budgets de dépenses des fonds spéciaux, Conseil du trésor, 2016 à 2018

RÉPARTITION ACTUELLE DES DÉPENSES DU FONDS VERT



- Municipalités (mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles)
- Transport en commun (via FORT)
- Autres actions du PACC 2013-2020

Source: Liste des aides accordées par le Fonds vert 2017-2018

TRANSPORT ET ÉMISSIONS DE GES

- Objectifs de réduction des émissions de GES pour le Québec :
 - 20 % d'ici 2020
 - 37,5 % d'ici 2030
- Augmentation des émissions de GES liées au transport : + 22 % entre 1990 et 2016
- Le transport représente 43 % des émissions de GES en 2016, soit le plus gros poste d'émissions, suivi de l'industrie (30,1 %) et du résidentiel, commercial et institutionnel (10,8 %)
- Augmentation largement attribuable aux émissions liées au sous-secteur du transport routier (+ 52 %)

RÉVISION DU FONDS VERT

Priorités municipales

Recentrer les actions de réduction de GES autour d'un investissement stratégique massif en transport collectif en assurant le soutien aux budgets d'opération

- Maintenir et bonifier les actions d'adaptation aux changements climatiques en appuyant les municipalités
- Maintenir et bonifier le financement du programme Climat sol + (décontamination des sols)

RÉVISION DU FONDS VERT

Proposition d'une nouvelle distribution

Secteur	% réel (2017-2018)	M\$ (2017-2018)	% proposé	M\$ (2018-2019)
Transport collectif	36,9	254,2	74,5	634,6
Municipalités (mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles)	14,4	99,2	14,5	123,5
Programme Climat municipalités simplifié	0,1	0,5	9	76,7
Programme d'aide à la réduction des émissions de GES pour le transport routier des marchandises	0,7	4,6	1	8,5
Programme Climat sol +	0	0	1	8,5
Autres actions du PACC 2013-2020	47,9	330,9	0	0
Total	100	689,4	100	851,8

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

- Plus de 100 000 postes sont actuellement vacants au Québec
- Cette situation compromet le développement économique des régions et constitue un frein à l'occupation du territoire
- Dans ce contexte, l'UMQ considère qu'il est essentiel de prévoir des incitatifs permettant le maintien en poste des travailleurs expérimentés

Recommandation :

Mettre en œuvre rapidement certaines des recommandations de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs telles que :

- Offrir une solution de rechange aux travailleurs de 60 ans et plus qui sont en difficulté et qui pourraient être désavantagés par les ajustements suggérés à la retraite anticipée
- Octroyer un crédit d'impôt à toute organisation du secteur privé qui offre une formation à tous les employés, incluant les travailleurs expérimentés
- Utiliser davantage l'assurance-emploi comme levier pour financer la formation de la main- d'œuvre et les mesures d'aide à l'emploi

PARTAGE DES REVENUS DU CANNABIS

Dans le budget du Québec 2018-2019, une aide financière de 62 millions, répartie sur deux ans, est prévue afin de compenser les coûts découlant de la légalisation du cannabis pour les municipalités

Appui aux municipalités (en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	Total
Dépenses en sécurité publique	16	26	42
Appui additionnel aux municipalités	10	10	20
Total	26	36	62

La somme de 20 millions de dollars d'appui additionnel aux municipalités provient du Fonds des revenus provenant de la vente du cannabis et doit faire l'objet d'une annonce de la part du gouvernement du Québec quant aux modalités et à la répartition

PARTAGE DES REVENUS DU CANNABIS

L'UMQ a proposé une répartition entre les municipalités en fonction de leur population et qu'un seuil minimal de transfert (10 000 habitants) soit prévu afin d'éviter l'envoi de montants marginaux aux municipalités. Pour les populations moins nombreuses, l'argent pourrait ainsi être transféré à la MRC qui veillerait à sa redistribution

Recommandation :

Annoncer rapidement le transfert de 20 M \$ prévu aux municipalités selon des modalités de répartition tenant compte de la population

MISE EN COMMUN DE SERVICES MUNICIPAUX

- La mise en commun d'équipements, d'infrastructures ou d'activités permet d'offrir de meilleurs services à meilleurs coûts
- Les programmes existants sont populaires, mais restrictifs

Recommandation :

- Doubler l'aide aux études et à l'implantation des projets de mise en commun des ressources et des services municipaux (+ 25 M\$ / an)
- Élargir les critères d'admissibilité afin de permettre à un plus grand nombre de municipalités d'y participer

INFRASTRUCTURES

- Les municipalités sont responsables de près de 60 % des infrastructures publiques
- Le gouvernement doit faire connaître rapidement les programmes qui découleront de l'entente Canada-Québec

Recommandation :

- Plafonner la contribution financière des municipalités à un maximum de 20 % dans l'octroi des aides financières



Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Jean-Philippe Boucher

Directeur

Direction des politiques

2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 210

Montréal (Québec) H3A 2M7

T 514 282-7700 – poste 252

Courriel : jboucher@umq.qc.ca

